

Le Crabier blanc sous haute protection

Le Crabier blanc est un oiseau rare, en voie d'extinction. Une opération de sensibilisation à sa protection et de police pour faire connaître les risques a été organisée le 2 décembre.



Un oiseau rare qui doit être mis sous haute protection (© Gepomay)

Il ne reste qu'entre 2.000 et 6.000 Crabiers blancs dans le monde, selon un décompte effectué en 2008 par Ndong'ang'a & Sande, «moins que la population de baleine à bosse lorsqu'elle était au bord de l'extinction», précise Gepomay (Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte) qui a participé de cette opération, avec la brigade nature, la police de l'eau, la DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et le Parc marin.

L'objectif de cette opération était de faire cesser les actes de braconnage dans les mangroves de Mayotte qui sont des milieux aussi rares que menacés, notamment sur le Crabier blanc, une sorte de héron que les scientifiques appellent *Ardeola idae*, également connu sous le nom plus local de Shidankahi. Il niche à Mayotte, mais on le rencontre aussi à Madagascar et sur les deux petites îles d'Aldabra et Europa. L'espèce est en déclin depuis 50 ans, en raison principalement de la destruction de son habitat et

du braconnage de ses colonies pour ses œufs et ses jeunes.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature le classe parmi les espèces les plus menacées au monde et Mayotte, qui héberge près d'une centaine de couples, occupe une place primordiale dans la conservation du Crabier blanc. Il est donc protégé sur son territoire par arrêté préfectoral.

Tout autant que par le braconnage, le Crabier blanc est menacé par les atteintes portées à son habitat où il

La protection définitive des aires protégées en vue

Un atelier de travail et la signature de conventions 2014 concernant les aires protégées est programmé pour le lundi 16 décembre prochain à l'hôtel Colbert, à Antananarivona.

Cet atelier verra la participation des membres de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM) sur le thème de «l'obtention de statut définitif de la protection de ces aires protégées».

Vers la fin de chaque année, cette fondation organise un atelier réunissant tous les bénéficiaires de ses aides, avant la signature des conventions de financement pour l'année suivante. L'atelier qui se tiendra ce lundi, permettra de fixer les nouveaux objectifs et surtout valider les projets à financer pour 2014.

La Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar est une association ayant pour mission d'apporter un appui à la conservation de la biodiversité de la Grande île par la promotion et le financement de l'expansion, de la création, de la protection et de la valorisation de ces aires. ■



L'opération a mobilisé du monde (© Gepomay)

trouve également sa nourriture, les mangroves et plus généralement les zones humides. A Mayotte, elles sont attaquées de tous côtés par la pollution domestique, les drainages et mises en culture et leur superficie est en recul. Selon le Président du Gepomay, l'espèce mérite largement la mise en place d'un plan national d'actions comme il en existe pour les tortues et les dugongs sur l'île.

En attendant, un plan partenarial de surveillance, de suivi et de sensibilisation a été mis en place par le Gepomay et ses partenaires.

En 2011, des braconniers ont détruit une colonie complète, ce qui constitue «une atteinte grave au patrimoine naturel mahorais», insiste Gepomay.

Tout cela explique la lourdeur des peines encourues par les braconniers qui détruiraient

une héronnière ou seraient trouvés en possession d'un oiseau ou même un de ses œufs. «Un an d'emprisonnement et 15.000 € d'amende», rappelle la brigade nature.

Côté répression, la brigade nature indique que les opérations de surveillance de la faune et de la flore mahoraise vont être renforcées à l'avenir. Aucune précision ne sera donnée concernant les lieux, les dates et les horaires de ces opérations qui pourraient également mobiliser les services de la Gendarmerie.

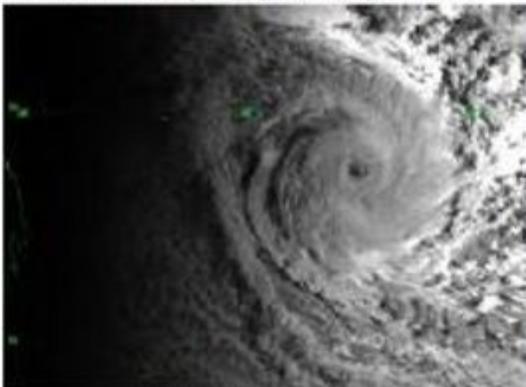
Grâce en partie aux financements de la DEAL de Mayotte, les zones de nidification (héronnières) sont suivies depuis 2010 par le Gepomay. Le plan partenarial animé par le Gepomay et la DEAL mobilise également les services du Parc naturel marin, de l'ONCFS, de l'ONEMA et du Conseil général. ■

MADAGASCAR

Météo

Le BNGRC prévoit quatre cyclones pour la saison

Quatre cyclones sont prévus traverser le territoire malgache pendant la saison cyclonique 2013-2014 soit entre le mois de novembre 2013 à avril 2014, a indiqué le bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), mardi.



0171 26 0 10001

Quatre cyclones sont prévus traverser le territoire entre cette période, dont un pourrait être puissant, a-t-on indiqué en se basant des prévisions de précipitation émises par le Southern Africa Regional Climate Outlook Forum (SARCOF) pour la zone de l'Afrique Australe.

Madagascar est exposée à de nombreuses catastrophes naturelles telles que les cyclones, les inondations, la sécheresse, les épidémies/pandémies et auxquelles s'ajoutent les incendies et les invasions acidiennes. La dernière saison cyclonique la plus intense remonte à 2007-2008, avec le passage d'un cyclone tropical de catégorie 4, ayant affecté directement environ 525.000 personnes et dont les dommages et pertes ont été estimés à 333 millions de dollars, a précisé le BNGRC.

Environ 2,9 millions de personnes sur les 22 millions de Malgaches, vivent dans les zones cycloniques. ■

MADAGASCAR

Environnement

La protection définitive des aires protégées en vue

Un atelier de travail et la signature de conventions 2014 concernant les aires protégées est programmé pour le lundi 16 décembre prochain à l'hôtel Colbert, à Antananarivona.

Cet atelier verra la participation des membres de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité et de Madagascar (FAPBM) sur le thème de «l'obtention de statut définitif de la protection de ces aires protégées».

Vers la fin de chaque année, cette fondation organise un atelier réunissant tous les bénéficiaires de ses aides, avant la signature des conventions de financement pour l'année suivante. L'atelier qui se tiendra ce lundi, permettra de fixer les nouveaux objectifs et surtout valider les projets à financer pour 2014.

La Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar est une association ayant pour mission d'apporter un appui à la conservation de la biodiversité de la Grande île par la promotion et le financement de l'expansion, de la création, de la protection et de la valorisation de ces aires. ■